



Comité Français  
Butane Propane

## COMPTE-RENDU

Date : 14/02/05

Référence : GT Réseaux 18Jan05

Emetteur : C.Erhel

Destinataires : Groupe de Travail Réseaux

Objet : compte-rendu du Groupe de Travail Réseaux du 18/01/05

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	Société	OBSERVATIONS
SUCHANEK	Mickael	X		ANTARGAZ	
MAIGNE	David	X		BUTAGAZ	
BRUNERO	François	X		PRIMAGAZ	
LE CORFF	Gilles	X		TOTALGAZ	
TRESPAILLE	Jean-Paul	X		TOTALGAZ	
THONNERIEUX	Arnaud	X		TOTALGAZ	
KERVADEC	Christophe	X		VITOGAZ	
ERHEL	Christophe	X		CFBP	

	Ordre du jour de la réunion
ENJEU PRINCIPAL	
	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
1	Plan d'action 2005
2	Conversion compteur
3	Odorisation
4	Questions diverses

### CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

*Lieu: CFBP, sauf avis contraire*

DATE	14 FEVRIER 05
------	---------------

<b>I. Plan d'action 2005</b>	
<i>Sujets proposés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conversion compteur : élaboration d'une règle commune pour la profession</li> <li>- odorisation : suivre les travaux du GT Centre serveur pour établir la conformité au cahier des charges AFG</li> <li>- module GPL pour la formation « Réseaux de distribution » de l'AFG</li> </ul>
<i>Sujets ajoutés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- astreinte sécurité : suivre les travaux du GT Sécurité en clientèle pour étudier sa mutualisation dans le cadre d'une activité de distribution par réseaux</li> <li>- définition du réseau : établir une interprétation commune de la réglementation</li> </ul>
DÉCISION # 1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PLAN D'ACTION PROPOSE A LA PROCHAINE COMMISSION TECHNIQUE</b></li> </ul>
<b>ACTION : C. ERHEL</b>	

<b>II. Con version compteur</b>	
<i>Etat des lieux</i>	<p>Voir tableau ci-joint</p> <p>Plusieurs sociétés utilisent un coefficient de conversion unique pour tous les clients, mais pas le même.</p> <p>Plusieurs sociétés utilisent des formules permettant une conversion individualisée, mais pas les mêmes.</p>
<i>Suites</i>	<p>Le coefficient appliqué à tous les clients devrait à minima être le même pour toutes les sociétés qui l'utilisent.</p> <p>Il semble préférable d'utiliser une formule de conversion prenant en compte les particularités des clients.</p> <p>La formule utilisée par Butagaz sera diffusée et son utilisation par la profession sera décidée lors de la prochaine réunion. Elle pourrait être modifiée en utilisant la température relevée par Météo France sur la commune de chaque client (méthode Primagaz). L'objectif est d'arriver à une précision au moins équivalente à celle des compteurs (2 à 3%).</p> <p>La formule choisie par la profession pourra éventuellement être validée par un organisme, ou simplement rendue publique (par exemple sur le site internet du CFBP).</p>
DÉCISION # 2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DIFFUSION FORMULE BUTAGAZ</b></li> </ul>
<b>ACTION : D. MAIGNE</b>	
DÉCISION # 3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONSULTATION EN INTERNE POUR CHOIX DE FORMULE LORS DE LA PROCHAINE REUNION</b></li> </ul>
<b>ACTION : TOUS</b>	

<b>III. Odorisation</b>	
<i>Etat les lieux</i>	<p>Les représentants des sociétés au groupe de travail centre serveur (échanges confrères) doivent remonter au CFBP la certification de leurs fournisseurs (raffineries ou points d'importation), ou à défaut la procédure d'odorisation.</p>
<i>Suites</i>	<p>Le CFBP engagera une discussion avec GDF sur l'agent odorisant et la concentration d'injection compte tenu des cycles de livraison/soutirage,</p> <p>Le CFBP rédigera une note de synthèse sur cet état des lieux.</p>

<b>IV. Divers</b>		
<i>Définition réseaux</i>	<p>La « définition » du projet d'arrêté laisse place à l'interprétation : « au moins 2 installations intérieures dans au moins 2 bâtiments ». En particulier sur la notion d'installation intérieure.</p> <p>Un centre commercial, un camping, une gendarmerie pourraient ainsi être considérés comme une seule installation intérieure (cf faculté de Jussieu considérée comme une installation intérieure par GDF). S'il y a plusieurs CCI, il est par contre difficile de considérer que l'on n'a pas de réseau. Le CFBP se rapprochera de Qualigaz pour savoir comment les CCI sont établis (un par logement ? un pour plusieurs logements ?).</p> <p>Lorsque plusieurs installations intérieures sont raccordées à un stockage, il peut y avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une armoire avec les compteurs à proximité du stockage : dans ce cas, il y a bien un réseau, mais de taille réduite</li> <li>- un comptage à l'entrée de chaque installation intérieure</li> </ul> <p>Il paraît souhaitable de définir le périmètre technique.</p> <p>Dans le neuf les fournisseurs devront clairement signifier au propriétaire (opérateur par défaut) ses responsabilités.</p> <p>Les membres du groupe décident de poursuivre l'action pour obtenir, en liaison avec GDF et l'AFG, la possibilité de maintenir à 3 le seuil d'application du RSDG16.</p>	
DÉCISION # 4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>CONSULTER QUALIGAZ SUR PRATIQUES POUR LES CCI</b></li> </ul>	ACTION : <b>C. ERHEL</b>
DÉCISION # 5.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>ETABLIR PROJET DE REGLES PROFESSION PPOUR CONSULTATION</b></li> </ul>	ACTION : <b>C. ERHEL</b>
<i>Astreinte</i>	<p>Une organisation mutualisée pourrait être mise en œuvre pour permettre une intervention en moins de 2 heures. En l'état, et même après réorganisation pour intervention en 2 heures, la prestation assurée par le SPA ne suffit pas pour les réseaux.</p> <p>Actuellement, 2 approches existent pour l'astreinte réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prestataires locaux (Antargaz, Primagaz)</li> <li>- prestataire national (Butagaz, Vitogaz, bientôt Totalgaz)</li> </ul> <p>Une consultation spécifique élargie permettra de choisir la solution la plus adaptée à l'intervention en moins d'une heure pour les réseaux. Ceci permettra de limiter les coûts en mutualisant, et de simplifier la gestion des appels par un numéro unique.</p>	
DÉCISION # 6.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>PROPOSER UNE INTERVENTION SPA EN MOINS D'UNE HEURE</b></li> </ul>	ACTION : <b>C. ERHEL</b>
DÉCISION # 7.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>SI VALIDE, ETABLIR UN CAHIER DES CHARGES</b></li> </ul>	ACTION : <b>C. ERHEL</b>

<b>Ordre du jour de la prochaine réunion</b> <b>14 février 2005 –14h00 – CFBP</b>	
	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
1	Plan d'action 2005
2	Définition du réseau et règles profession
3	Conversion
4	Divers

**Comité Français du Butane et du Propane**  
 Tour Arago – Défense – 5, rue Bellini – 92806 PUTEAUX cedex – Tel : +33 (0)1 41 97 02 80 – Fax : +33 (0)1 41 97 02 89  
 SIRET : 78 48 55 033 00030 – APE 911A – Association loi 1901



## COMPTE-RENDU

Date : 06/09/05

Référence : GT Réseaux 06/09/05

Emetteur : N. BUREAU

Destinataires : Groupe de Travail Réseaux

Objet : Compte-rendu du Groupe de Travail Réseaux du 06/09/05

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	Société	OBSERVATIONS
SUCHANEK	Mickael	X		ANTARGAZ	
MONSERAND	David		X	BUTAGAZ	
MAIGNE	David	X		BUTAGAZ	
BRUNERO	François		X	PRIMAGAZ	
LE CORFF	Gilles		X	TOTALGAZ	
TRESPAILLE	Jean-Paul	X		TOTALGAZ	
THONNERIEUX	Arnaud	X		TOTALGAZ	
KERVADEC	Christophe	X		VITOGAZ	
COULON	Julie	X		PRIMAGAZ	Remplace F.BRUNERO, retenu par d'autres obligations
BUREAU	Nicolas	X		CFBP	
BERTHELOT		X		ANTARGAZ	

Ordre du jour de la réunion	
ENJEU PRINCIPAL	
	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
1	Conversion compteur
2	Conception réseaux
3	Odorisation
4	Questions diverses

### CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

*Lieu: CFBP, sauf avis contraire*

Le compte-rendu de la réunion du 18/05/05 est validé sans commentaire.

<b>I. Con version compteur</b>	
<p><i>Formule</i></p> <p><i>Présentation de l'analyse faite par Cardonnel Ingénierie</i></p>	<p>Rappel des fondamentaux de ce problème - Interrogation sur la fonction endothermique de la détente, des tests pourraient être réalisés par la société Clesse. Le montant de ceux-ci se chiffre à 3000 € HT.</p> <p>Proposition Totalgaz : littérature stipule perte de 1° pour une détente de 2 bars, prorata envisageable pour les 1,5 bar de la détente compteur (1,5 bar -&gt; 37mbar). Cette première approximation permettrait déjà de rendre le code de calcul plus complet.</p> <p>Confirmation du point de vue critique par rapport au dossier Totalgaz. Méthode Totalgaz : pas d'intégration de l'évolution de la consommation dans le temps. Analyse uniquement ponctuelle en fonction de données figées – calcul fait pour une consommation de gaz constante avec altitude et température figées.</p> <p>Présentation Cardonnel Ingénierie En application de la RT 2005 et des paramètres qu'elle présente, M. CARDONNEL propose une France découpée en 8 zones climatiques différentes avec des pas d'altitude de 400 mètres. Pour chaque zone, une ville est prise en référence.</p> <p>Interrogation sur l'intérêt pour les réseaux de tant de données et sur l'intérêt de deux périodes de comptage.</p> <p>Rappel des objectifs fixés pour cette analyse : Déterminer la marge d'erreur relative à la mesure et aux paramètres (T°,P, Altitude) par rapport aux incertitudes inhérentes aux organes de comptage.</p> <p>Demande de réalisation de l'analyse à température constante (5,10 et 15°C) et de comparaison par rapport au modèle mathématique. Erreur associée On conserve l'hypothèse selon laquelle Tgaz canalisation reste identique à la température de comptage ou impact de la température extérieure sur gaz avant le comptage.</p>
<p>DÉCISION # 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONSULTATION SERVICE JURIDIQUE</b></li> </ul>	<p><b>ACTION : TOUS REMONTEE PAR MAIL DES DIFFERENTES REMARQUES EMISES.</b></p>
<p>DÉCISION # 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONSULTATION BUREAU D'ETUDE / ÉVOLUTION COMPLEMENTAIRE</b></li> </ul>	<p><b>ACTION : N. BUREAU</b></p>
<b>II. Conception des réseaux</b>	
<p><i>RSDG 16.1 &amp; 16.2</i></p>	<p>Information : Contrat de service public entre Gaz de France et l'Etat : 95% en 1 heure.</p> <p>Lecture de la part de la commission : pas d'évolution des textes par rapport aux dernières versions soumises. La déclinaison des RSDG 16.1 &amp; 16.2 reste du ressort de chacun des propaniers qui les appliquera dans ses propres modes opératoires</p> <p>Relance du Ministère pour la certification proposée par le CFBP – Reformulation du courrier adressé à l'époque par C. ERHEL.</p>

DÉCISION # 3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CONTACTER LE CETIM PAR RAPPORT A SA RECONNAISSANCE EN TEMPS QU'ORGANISME DE CERTIFICATION – DMPT N° 33254 DU 20/01/05 DU MINEFI.</b></li> </ul>	<b>ACTION :</b> <b>N.BUREAU</b>
---------------	---	------------------------------------

<b>III.</b>	<b>Odorisation</b>
<i>Recommandation</i>	<p>Identification des points de ressources, certification du nombre limité de points de ressources et valider avec les « fournisseurs » - dépôts d'importation, raffineries,...</p> <p>Confirmation de la gestion par le CFBP de ce dossier.</p> <p>Produit à deux sources : Raffinerie / ISO / produit odorisé ; Points d'importation / certification en cours / uniformisé à terme</p> <p>Confirmation de la conservation de l'odeur après la miction raffinage+champ gazier</p> <p>Liste des centres relais existants et de la provenance (raffinerie, centre stockage, mix)</p> <p>A terme, échantillonnage annuel (1 à 2 tests) sur un réseau livré par chaque centre relais pris au hasard.</p> <p>Intégration des grands principes d'odorisation par Patrick CHARLES (TTZ)</p> <p>Remontée des informations odorisation émanant de Donges.</p> <p>Recherche des données sur groupe supply.</p>
<i>Décision # 4</i>	Présentation au comité technique d'une « note technique » d'odorisation au niveau des réseaux.

<b>IV.</b>	<b>Divers</b>
<i>Congrès du gaz</i>	Une table ronde sur les réseaux de propane aura lieu le 13 septembre, et sera animée par Joël Pedessac.

DÉCISION # 4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FAIRE ACTE DE CANDIDATURE AUPRES DU CFBP</b></li> </ul>	<b>ACTION : TOUS</b>
<i>Accidentologie Réseau</i>	<p>Remontée des informations accidentologie sur une base similaire à celle utilisée par la commission sécurité.</p> <p>Proposition d'un type de tableau par le CFBP.</p>	
DECISION #5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi dans la semaine du 12 au 18 septembre pour formalisme</li> </ul>	
<i>DSP</i>	<p>Demande formalisée auprès des responsables commerciaux en charge des dossiers DSP.</p> <p>Attente de leur réponse</p>	
<i>Remontée information réseaux</i>	<p>Idem DSP.</p> <p>Attente de leur réponse</p>	
<i>Colonne montante</i>	<p>Existence d'un groupe de travail au sein de l'AFG sur les colonnes montantes ?</p> <p>Mise en œuvre par GDF – Centre de Recherche de St-Denis</p>	
<i>SPA</i>	<p>Remontée de coordonnées prestataires aptes à prendre en charge la gestion SPA sur les zones « Champagne-Ardennes », « Puy-de-Dôme-Lozère », « Centre-Tours »</p>	

<b>Ordre du jour de la prochaine réunion</b> <b>17/10/05 – 14H00 – CFBP</b>	
	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
1	CTDG / RSDG 16
2	Conversion
3	Conception réseaux
4	Odorisation
6	Divers

**Comité Français du Butane et du Propane**  
Tour Arago – Défense – 8 Terrasse Bellini – 92806 PUTEAUX cedex – Tel : 01 41 97 02 80 – Fax : 01 41 97 02 89  
SIRET : 78 48 55 033 00030 – APE 911A – Association loi 1901



Date : 14/11/05

Référence : Pr GT Réseaux 14/11/05

Emetteur : N. BUREAU

Destinataires : Groupe de Travail Réseaux

Objet : projet de compte-rendu du Groupe de Travail Réseaux du 14/11/05

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	Société	OBSERVATIONS
SUCHANEK	Mickael	X		ANTARGAZ	
MONSERAND	David	X		BUTAGAZ	
MAIGNE	David		X	BUTAGAZ	
BRUNERO	François	X		PRIMAGAZ	
LE CORFF	Gilles		X	TOTALGAZ	
TRESPAILLE	Jean-Paul		X	TOTALGAZ	
THONNERIEUX	Arnaud	X		TOTALGAZ	
KERVADEC	Christophe	X		VITOGAZ	
COULON	Julie		X	PRIMAGAZ	
BUREAU	Nicolas	X		CFBP	
BERTHELOT			X	ANTARGAZ	

	Ordre du jour de la réunion
ENJEU PRINCIPAL	
	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
1	Odorisation
2	Remontée données sécurités
3	Remontée données statistiques
4	Comptage
5	Questions diverses

### CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

*Lieu: CFBP, sauf avis contraire*

Le compte-rendu de la réunion du 06/09/05 est validé sans commentaire.



<b>I. Odorisation</b>		
	<p>Identification des points de ressources, certification du nombre limité de points de ressources et valider avec les « fournisseurs » - dépôts d'importation, raffineries,...</p> <p>Information sur la politique d'analyse produit décidée par le Comité Directeur du CFBP et sa mise en œuvre dans les mois à venir.</p> <p>Démarche duale CFBP sur centre relais primaire et secondaire, propaniers sur les stockages clientèle. A terme, échantillonnage annuel (1 à 2 tests) sur un réseau livré par chaque centre relais pris au hasard.</p> <p>Problème de SGS pour la détection selon la NFX 43.101/ Information fournie à certains propaniers.</p> <p>En primaire, prélèvement sur un bras de chargement camion</p> <p>En secondaire, prélèvement sur le stockage.</p> <p>Remise en cause par GDF de la qualité de nos produits sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité chimique</li> <li>• Déperdition en phase gazeuse</li> <li>• Absorption par les parois des réservoirs</li> </ul> <p>Impact du surdosage pour les produits issus de raffinerie</p> <p>Réunion Bnpé le 16 novembre 05 dans le cadre de la normalisation de l'odorisation.</p> <p>Réunion AEGPL Odorisation les 6&amp;7 décembre 05 au CFBP afin de déterminer les modes opératoires attestant de la qualité des odorants.</p> <p>Uniformisation des processus d'odorisation pour tous les propaniers. Mise en place d'une pompe « doseuse » sur les bras de chargement sur les stockages massifs et en sortie de raffinerie.</p> <p>Valorisation du matériel ?</p> <p>Validation avec Arkema de la quantité de Vigileak à injecter et des qualités produits.</p> <p>Echange de courrier avec GDF. Initialement en 3 phases, ramenée à 2 phases compte tenu de l'échéancier.</p>	
DÉCISION # 1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRANSMISSION DU CAHIER DES CHARGES ODORISATION AUX PROPANIERES AFIN DE REALISER LES TESTS EN TETE DE RESEAUX .</li> </ul>	ACTION : N.BUREAU
DECISION # 2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHIFFRAGE POMPE INJECTION PRODUITS POUR COMTECH</li> </ul>	ACTION : N.BUREAU

<b>II. Accidentologie – Remontée des données</b>		
	<p>Tableau normalisé au niveau européen</p> <p>Remontée obligatoire d'un tableau d'accidentologie aux DRIRE pour les sites supérieurs à 50 clients, tenus à disposition pour les sites inférieurs.</p> <p>Remontée intégrée dans le tableau Sécurité.</p> <p>SPA/SUR</p> <p>Homogénéisation des délais d'intervention sur les DSP</p> <p>Réflexion sur la création d'un SUR étendant les garanties du SPA aux clients « réseaux », transfert éventuel au GTC pour des raisons de technicité.</p> <p>Problème de la formation des personnels, de leur capacité à intervenir sur les réseaux.</p>	
DÉCISION # 3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESENTATION A LA COMMISSION SECURITE DU TABLEAU INTEGRANT LES COMPOSANTES RESEAUX</li> </ul>	ACTION : N.BUREAU 8/12/05
DÉCISION # 4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REMONTER DES CAHIERS DES CHARGES PRESTATAIRES D'URGENCE RESEAUX POUR DETERMINER LES DIFFERENCES PAR RAPPORT AU CONTRAT SPA ET ETUDIER L'ENVETUALITE D'UN CONTRAT SUR</li> <li>• VALIDATION DE LA POSSIBILITE JURIDIQUE DE TRANSMISSION DE CES DONNEES PAR CHACUN DES PROPANIERES.</li> </ul>	ACTION : PROPANIERES DECEMBRE 05

<b>III.</b>	<b>Remontée données statistiques</b>
	Information de la décision prise par la commission marketing du 23/09/05 sur la remontée des données DSP (nombre de DSP, nombre de communes, nombre d'habitants concernés)
<i>Décision # 3</i>	

<b>IV.</b>	<b>Divers</b>
<i>CETIM</i>	Rendez-vous pour la première semaine du mois de décembre pour déterminer leur prestation en temps qu'organisme de certification.
DÉCISION # 2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTION :</b> Demande au MINEFI sur la validation du certificat de conformité établi par le CFBP. Relance pour réponse décembre 2005. Confirmation de la nécessité d'attester la conformité sur les deux volets (conception et exploitation).</li> </ul>
Attestation de sécurité	<p>Problème d'absence de certification et d'attestation de conformité</p> <p>Réalisation d'une attestation de conformité pour la conception et une attestation de conformité pour l'exploitation avec pont entre ces deux attestations.</p> <p>Calcul fait par le CFBP</p> <p>Validation du calcul et de la démarche par un tiers expert</p> <p>Calcul discriminatoire au vu du profil de consommation et des incertitudes relatives aux compteurs.</p>
Cardonnel	<p>Demande de réponse effective à la question du CFBP et de comparaison de la méthode Cardonnel/méthode Totalgaz. –</p> <p>Valeur effective d'erreur (%) par rapport à la méthode Cardonnel, risque de dispersion sur le territoire français.</p>

**Ordre du jour de la prochaine réunion  
17/10/05 – 14H00 – CFBP**

	Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente
<i>1</i>	CTDG / RSDG 16
<i>2</i>	Conversion
<i>3</i>	Conception réseaux
<i>4</i>	Odorisation
<i>6</i>	Divers

**Comité Français du Butane et du Propane**

Tour Arago – Défense – 8 Terrasse Bellini – 92806 PUTEAUX cedex – Tel : 01 41 97 02 80 – Fax : 01 41 97 02 89  
SIRET : 78 48 55 033 00030 – APE 911A – Association loi 1901